

Rapporteur général en charge des plans, des schémas et de l'évaluation : M. Stéphane CREACH

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Avenant n°2 au Contrat de plan Etat-Région »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce second avenant au Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 est essentiellement technique. Il porte sur :

- des redéploiements de crédits au sein des objectifs stratégiques n°2 et 3 du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation » ;
- deux rectifications dans l'annexe A – Maquette financière du CPER sur le volet Mobilité multimodale.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Observations générales

Le CESER constate que cet avenant ne comporte effectivement pas de changements fondamentaux et qu'il s'agit bien d'ajustements techniques et financiers.

Il se réjouit que la mise en œuvre du CPER soit pleinement engagée sur l'ensemble des six volets, puisque cela faisait partie des inquiétudes qu'il avait soulevées en 2015 face à la réforme territoriale à venir. Il réitère néanmoins son souhait d'obtenir un état d'avancement des différents projets ayant été financés ou non. Cet avenant intervient, en effet, quasiment à mi-parcours de la mise en œuvre du contrat. Une prochaine révision aura-t-elle lieu ? A ce sujet, le CESER rappelle la nécessité de disposer régulièrement de données transparentes sur les actions et sommes effectivement engagées tout au long de l'exécution de ce CPER.

Enfin malgré les ajustements opérés et les précisions apportées, le CESER s'inquiète de l'absence de maquette financière consolidée concernant le volet territorial, en l'absence de précision des financements européens. Il souligne à nouveau la cohérence nécessaire entre l'ensemble des financements État-Collectivités territoriales-Europe et financements sectoriels complémentaires.

2.2. Principales remarques par volets

Volet enseignement supérieur, recherche et innovation

Les objectifs stratégiques concernés par ces ajustements sont les mêmes que ceux modifiés lors du premier avenant signé fin 2016. D'après les informations transmises par les services du Conseil régional, les ajustements comptables concernant les objectifs stratégiques 2 et 3 s'expliquent par le repositionnement de crédits antérieurement ciblés sur la présidence commune des deux universités Rennes 1 et Rennes 2. Leur fusion ayant été abandonnée, les crédits ont été réaffectés vers la réhabilitation d'un restaurant universitaire toujours sur le site de Rennes. Le CESER s'interroge sur les critères qui ont déterminé le choix de cette réaffectation : pourquoi ce projet en particulier ?

Néanmoins, il est satisfait de constater que la question de la restauration universitaire, enjeu essentiel pour la qualité de vie des étudiants, est prise en considération et fait l'objet d'actions spécifiques dans le CPER. Il souhaite enfin que ce projet de réhabilitation se fasse en cohérence avec l'arrivée de la ligne B du métro à proximité de ce lieu.

Annexe A maquette financière

Le CESER prend acte des modifications de la maquette financière visant à une meilleure mise en cohérence des différents objectifs énoncés. L'ajustement de titre de l'objectif stratégique n°2 du volet mobilité est en adéquation avec les objectifs définis initialement dans le CPER de 2015. A ce sujet, le CESER reste attentif aux enjeux de mobilité dans l'ensemble des territoires bretons et sera soucieux de la cohérence entre les actions du CPER et les enjeux stratégiques du SRADDET en cours de définition.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Avenant n°2 au Contrat de plan État Région 2015-2020

Nombre de votants : 81

Ont voté pour l'avis du CESER : 79

LECOMTE Dominique (CCIR), KERLIR Laurent (CRAB), TOURILLON Emmanuelle (CRMA), CARE Patrick (UE-MEDEF), COCHARD Béatrice (UE-MEDEF), LE GAL Christine (UE-MEDEF), SOLLIEC Jean-Bernard (UE-MEDEF), LE FLOHIC Serge (UPA), PELLERIN Franck (Par accord FRSEA-CRJA), DAUCE Henri (Confédération paysanne de l'Ouest), MERRET Thierry (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), LE PENHUIZIC Patrice (Par accord FRCIVAM-IBB), HUSSENOT Géraud (CRPMEM), LE ROUX Philippe (UNAPL), QUILLEROU Sylvère (CNPL), DUPONT Jean-Philippe (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), GUILBAUD Sylvie (Par accord UDES-UNIFED), AMAUGER Isabelle (URSCOP), WESLY Martial (Comité régional de la fédération bancaire française), BOUJARD Françoise (CFDT), CARADEC Michel (CFDT), HELLUY Norbert (CFDT), HINAULT Marie-Madeleine (CFDT), JAGAILLE Patrick (CFDT), JOUNEAUX Chantal (CFDT), LAUTREDOU Véronique (CFDT), LE FAUCHEUR Véronique (CFDT), LEMETAYER Thierry (CFDT), LONEUX Catherine (CFDT), POUPARD Gilles (CFDT), RIOU David (CFDT), SINOUE Marie-Pierre (CFDT), SIRY Joël (CFDT), UGUEN Jacques (CFDT), CAPY Olivier (CGT), COATRIEUX Jean-Edmond (CGT), CORNIL Claudine (CGT), CREACH Stéphane (CGT), LE LOARER Françoise (CGT), LENEVEU Thierry (CGT), PELTIER Jean-Luc (CGT), SAOUTI Nadine (CGT), URVOAS Gaëlle (CGT), JOSSELINE Joël (FO), KERHAIGNON Annie (FO), LE COURTOIS Eric (FO), LERESTIF Fabrice (FO), SIMON Pierrick (FO), COTTIER Annie (CFTC), EUZENES Pierre (CFTC), TANVET Catherine (CFE-CGC), CLERY Jean-Marc (FSU), LE BORGNE Lionel (URAF), GUILLERME Annie (URCIDFF), LAPORTE Nadia (FCPE), CARPENTIER Marie-Christine (URIOPSS), LIPS Marie-Martine (CRESS), MORVANT Michel (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), LATIMIER Hervé (Kevre Breizh), RABINE Patrice (Théâtre de Folle Pensée), LE FUR Alain (UNAT), LE BECHEC Carole (Réseau Cohérence), GOMBERT Jean-Emile (Universités de Bretagne), OLIVARD Pascal (Universités de Bretagne), CHARRAUD Alain (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), LEFEBVRE Anne-Claude (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), LE TRAON Jean (IRT B-COM), DE ROECK Yann-Hervé (France énergies marines), LAOT Bertrand (Union régionale de la Mutualité française), GILBERT Didier (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), GAILLARD Bernard (CRSA), HERVE Yannick (CRAJEP), DELEUME Marie-Pascale (Eau et rivières de Bretagne), PIRIOU Jean-Yves (Eau et rivières de Bretagne), MAGNANON Sylvie (Bretagne vivante), THOMAS Alain (Bretagne vivante), MOELO Jean-Yves (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), BEVILLON Chantal (Personnalité qualifiée), COUILLEAU Christian (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 2

LE QUEAU Serge (SOLIDAIRES), SERRANO Viviane (SOLIDAIRES)

Adopté à l'unanimité



Intervention de M. Olivier CAPY Comité régional CGT de Bretagne

Mr le Président, Chers.es collègues,

Comme rappelé en préambule de cet avenant n°2 au CPER 2015-2020, la signature de celui -ci authentifie les relations entre l'Etat et la Région s'agissant du financement des grands projets prioritaires, réaffirmés d'ailleurs par le Pacte d'avenir pour la Bretagne.

La CGT note que cet avenant, essentiellement technique, sera sans incidence sur l'évolution des enveloppes financières allouées aux différents projets contractualisés. Il n'en demeure pas moins que l'austérité budgétaire imposée depuis 5 ans par l'Etat aux collectivités ainsi que les nouvelles réductions annoncées, alors même que se multiplie les cadeaux fiscaux pour une minorité privilégiée, nous font douter de la capacité tant de l'Etat que des collectivités à honorer les engagements pris.

C'est par exemple le cas sur le volet mobilité pour lequel le besoin de financement lié à l'état des infrastructures terrestres, s'agissant notamment de celles ferroviaires fait l'objet d'une inscription à ce CPER. Toute nouvelle baisse de dotations de l'Etat se traduira à terme par une incapacité de la Région à honorer le financement des travaux nécessaires pour ces lignes.

Pourtant l'avenir de nombreuses lignes du maillage régional se pose au vu de leur état de vétusté patent.

Cette situation est à mettre en parallèle avec les choix de l'Etat qui a préféré financer des projets qualifiés de « rentable », notamment routiers, avec pour principal conséquence une augmentation du niveau des émissions de GES (Gaz à Effets de Serre) liées aux transports en France avec un nouveau rebond depuis deux ans.

Cela va à contre-sens des engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement mais encore de la COP 21 à Paris dans laquelle la France a réaffirmé ses engagements de lutte en matière de changement climatique.

La CGT appelle donc l'ensemble des parties de ce CPER à honorer leurs engagements qui assurément seront, ou pas, contributifs de l'atteinte de certains objectifs qui ne manqueront pas de figurer dans le SRADDET en cours d'élaboration.

Conformément à l'avis du CESER, nous serons attentifs à l'ensemble de la réalisation de ce CPER qui, pour la CGT, demeure un des piliers de l'action publique sur la question de l'aménagement durable du territoire.

Le risque est effectivement grand que ce type de contrat majeur et structurant soit purement et simplement sabordé.